

Accord CE/Kirghizistan: services aériens

2007/0065(CNS) - 25/09/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Paolo **COSTA** (ADLE, IT), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des transports et du tourisme et approuve sans amendement la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la République kirghize sur certains aspects des services aériens.